

Infractions fiscales

Les conseillers des fraudeurs pris à la gorge

Après les banquiers, comptables et avocats fiscalistes sont avertis: l'Italie et la France sont à éviter

Roland Rossier

Les stations alpines suisses peuvent déjà se réjouir. Cet été, avocats, comptables et banquiers suisses pourraient bien prudemment choisir de passer leurs vacances à Crans-Montana ou Saint-Moritz plutôt que de se risquer en Sardaigne, en Californie ou sur la Côte d'Azur.

Après avoir entendu les experts venus leur résumer les risques encourus par les conseillers des fraudeurs du fisc en Italie, en France et aux Etats-Unis, les participants au séminaire «Infractions fiscales et poursuites pénales à l'étranger», mis sur pied par Academy & Finance, avaient de quoi être tétanisés.

Après les clients et les banquiers - à l'exemple de Raoul Weil, arrêté dans un palace de Bologne en octobre - ce sont les fiduciaires mais aussi les avocats qui ont conseillé les fraudeurs qui pourraient être inquiétés par les juges et les limiers italiens, français ou américains (*lire ci-dessous*).

«Si le magistrat italien veut vous faire peur, il vous place en détention préventive, a résumé Giancarlo Cervino, associé de Cinfis à Lugano. Et cela peut durer longtemps. Un conseiller fiscal est resté six mois en prison avant d'être condamné à trois ans.» Et cet expert de l'Italie d'ajouter, glaçant le sang de



Un séminaire a mis le doigt sur les risques encourus: de g. à dr., l'avocat américain Me Aaron Schumacher, Giancarlo Cervino, le Suisse Me Marc Henzelin (qui a présidé la séance) et le Français Me Yves Moneris.

l'assistance: «De plus, vous ne seriez pas seul. Vous pourriez très bien vous retrouver en compagnie de prisonniers de droit commun.» L'ambiance est tout aussi «joyeuse» aux Etats-Unis. Les petits malins qui pensaient, par exemple, passer entre les gouttes en consultant à leurs clients de transférer leurs fonds à coups de société (moins de 10 000 dollars) pour éviter de les déclarer en seront pour leurs frais, a résumé Aaron Schumacher, associé chez Withers. «Un avocat suisse n'est-il pas protégé?» a demandé un participant. Réponse sèche de l'expert: «S'il a conseillé un

client soupçonné d'avoir fraudé, sa protection est égale à zéro.»

Quant à Yves Moneris, associé chez Yramis Avocats à Paris, il a souligné que les nouvelles directives en vigueur «sont assez perfides car elles poussent à la délation.» «Dès qu'une poussière d'un des éléments constitutifs de l'infraction a été commise sur le territoire français», a-t-il ajouté, une convocation devant un juge pénal français est possible.

Deux des intervenants ont aussi relevé que les magistrats des pôles financiers sont tout sauf des enfants de chœur. Ce sont des coriaces, confrontés dans le passé à la grande

criminalité s'agissant des magistrats de Paris, et à la mafia pour leurs collègues transalpins. Dans ce climat de chasse aux fraudeurs, les employés de banque ou de cabinets de conseil fiscal seraient bien inspirés d'obtenir de leur employeur de solides garanties. Pour les dix ans à venir, l'infraction d'instigation à l'évasion fiscale n'étant prescrite qu'après ce laps de temps en Italie.

Le séjour balnéaire en Bretagne, à Rimini ou à Miami semble compromis pour bien des années. Sans compter que d'autres pays pourraient bien s'inspirer à leur tour des pratiques italiennes, françaises ou américaines.

Nouvelle plainte américaine contre un avocat suisse

Washington veut récupérer 12,2 millions de dollars qui auraient été cachés sur un compte suisse avant d'être transférés aux Etats-Unis

L'affaire Edgar Paltzer est en train de porter ses fruits pour le gouvernement américain. Mardi, les autorités ont entamé une action en justice à Manhattan pour saisir 12,2 millions de dollars qui, selon elles, ont été transférés d'un compte secret ouvert en Suisse par l'avocat américano-suisse pour un homme décrit dans la plainte comme le «client 1».

Edgar Paltzer avait plaidé coupable de fraude fiscale en août

2013 et avait accepté de collaborer avec Washington. Il aurait dû être fixé sur son sort le 21 février, mais sa sentence a été repoussée au mois de septembre à la demande de Preet Bharara, le procureur fédéral de l'Etat de New York.

Le «client 1» et son père, qui seraient originaires de Staten Island à New York, ne sont pas nommés dans la plainte. Pas plus que les deux banques helvétiques, baptisées «banque A» et «banque B». La première siégerait à Zurich; pour la seconde, aucun siège n'est mentionné. Edgar Paltzer a été inculpé en avril 2013 avec Stefan Buck, le chef de la division de *private banking* au sein de la banque Frey. Contrairement à Edgar

Paltzer, Stefan Buck ne s'est pas livré aux autorités américaines.

Les 12,2 millions de dollars que veut récupérer Preet Bharara ont été transférés en février 2014 de Suisse sur un compte américain saisi par le fisc. Selon la plainte, Edgar Paltzer avait commencé à aider «client 1» en 2003 en cachant son argent dans un compte au sein de la banque B en Suisse.

L'avocat helvético-américain a aussi ouvert des sociétés écrans au Liechtenstein, au Panama et dans les îles Vierges. En 2008, lorsque les autorités américaines s'en sont prises à la banque B, celle-ci a informé «client 1» qu'il ne pourrait pas conserver ses avoirs chez elle. Edgar Paltzer a

alors fait transférer les 12 millions de dollars de la banque B à la banque A.

Dans l'affaire Edgar Paltzer, plusieurs documents ont été mis sous scellés. Pendant qu'il coopère avec les autorités américaines, l'avocat helvético-américain a obtenu le droit de résider en Suisse et de voyager en Europe. L'avocat avait utilisé une toile de Charles-François Daubigny datant de 1862 pour payer une partie de sa caution et éviter la prison.

Contacté hier par la *Tribune de Genève*, le bureau du procureur Preet Bharara à New York a confirmé l'existence de la plainte, mais n'a pas fait de commentaires. Jean-Cosme Delaloye

Le point de vue

Jérôme Favoulet *



Les débouchés des idées innovantes

La Suisse est connue pour être la championne en matière d'innovation. Par contre, on peut déplorer qu'il n'en soit pas de même pour l'entrepreneuriat puisqu'on ne peut pas vivre de la contemplation de son innovation, contrairement à la vente ou à l'utilisation de celle-ci. Il est donc important de faciliter l'accès au marché des nouvelles entreprises, comme c'est le cas en Corée ou en Israël. Dès que l'on a une idée, il faut valider l'existence d'un marché. Jusqu'ici, le principal obstacle était le coût de réalisation d'un prototype, mais aujourd'hui la démocratisation de l'impression 3D rend cette étape accessible. On peut acquérir une imprimante 3D pour moins de 2000 francs. De nombreuses écoles romandes en mettent à disposition des étudiants. On se doit de soutenir la démocratisation de cette technologie et de son utilisation, comme le proposent les FabLab. La deuxième étape consiste à convaincre les éventuels

partenaires et sources de financement. Il faut présenter un projet et un *business plan*. De nombreux créateurs d'entreprise étant rebutés par la rédaction de dossiers, il faut développer l'accompagnement de cette phase sur la base de modèles

«Dès qu'on a une idée, il faut valider l'existence d'un marché»

comme le Prix IDDEA. Celui-ci permet de gagner jusqu'à 20 000 francs au terme d'un processus débutant par la sélection d'idées liées au développement durable décrites en quelques mots. La dernière étape consiste à trouver fournisseurs et clients. La majorité des porteurs de projet ayant peu de contacts, il faut identifier des connecteurs qui peuvent, via leur réseau, les aider à rencontrer les décideurs, comme le propose le réseau Swissnex.

* Directeur de la Fondetec

Argent Les marchés boursiers

Indices boursiers			Indices boursiers		
INDICE	CLÔTURE	VAR.*	INDICE	CLÔTURE	VAR.*
SPI	8189.58	+0.01%	Stoxx 50	fermée	
SMI	8411.43	-0.14%	Dow Jones	16437.18	+1.11%
CAC 40	4442.68	+0.40%	Nasdaq	4183.9	+1.72%
FT 100	6635.61	+0.68%	Nikkei	14299.69	-2.10%
Xetra DAX	9506.35	+0.16%	Shanghai comp.	2204.21	+0.33%
Euro Stoxx 50	fermée		Bovespa	51185.4	-0.86%

*VAR = Variation par rapport à la veille

SMI (Swiss Market Index)

TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**	TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**
ABB Ltd N	22.86	0.0	+8.5	Richemont N	85.85	+0.9	+19.0
Actelion N	85.25	+0.8	+64.9	Roche BJ	255.60	-0.6	+13.3
Adecco N	72.15	-0.4	+41.5	SGS N	2188.-	+0.4	-6.0
CS Group N	28.53	-0.4	+9.4	Swatch Group P	547.-	+0.2	+3.1
Geberit N	284.50	+0.7	+28.1	Swiss Re N	83.40	+1.3	+6.2
Givaudan	1398.-	+1.3	+23.7	Swisscom N	515.50	-3.2	+21.9
Holcim N	81.50	+1.4	+12.5	Syngenta N	333.70	-1.4	-14.2
Julius Baer N	41.10	+0.4	+12.4	Transocean N	36.49	-1.3	-23.7
Nestlé N	68.40	0.0	+1.0	UBS N	18.09	+0.1	+21.6
Novartis N	73.50	-0.3	+9.1	Zurich Ins. N	253.60	-0.2	+2.1

*VAR = Variation par rapport à la veille **VAR = Variation sur un an

Valeurs romandes importantes

TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**	TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**
Addex	2.03	+2.5	-7.3	Kudelski	14.10	+1.4	+21.6
Advanced Digital	13.45	-2.5	-14.3	Lem	717.-	+0.8	+19.1
APG SGA	297.-	-0.7	+28.7	Logitech	12.70	-0.4	+93.6
BCGE	228.50	-0.2	-5.0	Pargesa	79.30	+0.8	+23.2
BCV	527.-	+0.4	-4.1	PubliGroupe	128.40	+1.0	-8.6
Bque E.Rothschild	15875.-	-0.1	-20.6	Romande Energie	1166.-	-1.4	+14.1
Bobst	42.70	0.0	+49.6	Swissquote	36.20	+2.3	+20.7
Co. Fin. Tradition	47.30	-2.1	-7.1	Temenos	30.35	+2.5	+45.2
Aevis	35.25	-0.7	+33.0	Vaudoise Assur.	394.25	-0.8	+16.4
Groupe Minoterie	310.-	-1.4	-17.3	Vetropack	1705.-	+0.6	-7.5

*VAR = Variation par rapport à la veille **VAR = Variation sur un an

Métaux précieux

	ACHAT CHF/KG	VENTE CHF/KG	ACHAT USD/OZ	VENTE USD/OZ
Or	36730.-	37230.-	1303.50	1304.30
Ag	553.50	568.50	19.75	19.80
Vreneli			211.-	237.-

Pétrole

	CLÔTURE	PRÉC.
Mazout 100 l à 15° (prix indicatif)	104.2	104.2
Essence Litre (s/p 95)	1.76	1.76
Brent Brut en USD par baril	107.97	107.67

Monnaies (Billets)

	ACHAT	VENTE
Euro	1.1920	1.2540
Dollar US	0.8525	0.9245
Livre Sterling	1.4335	1.5335
Dollar Canadien	0.7815	0.8435
100 Yens	0.8260	0.9080
100 Cour. suéd.	13.2200	14.1800
100 Cour. norvég.	14.3300	15.4700
100 Cour. dan.	15.8600	17.0400

Retrouvez la bourse en direct sur www.tdg.ch/bourse

FINANZ und WIRTSCHAFT

Migros Chocolat Frey se déploie en Amérique

Après avoir créé il y a quatre ans une filiale en Amérique du Nord, l'industrie Migros se déploie sur le continent. Chocolat Frey, le chocolatier du numéro un suisse du commerce de détail, a acquis avec effet au 1er janvier et pour un prix non dévoilé son concurrent SweetWorks établi à Buffalo, dans l'Etat de New York. SweetWorks emploie 200 collaborateurs et possède une filiale à Toronto, Oak Leaf, laquelle compte 250 salariés. ATS

Automobile

6,5

C'est, en millions, le nombre de voitures que le constructeur Toyota va rappeler dans le monde. L'opération, qui concerne 18 000 automobiles en Suisse, vise à régler des problèmes au niveau du système de conduite et des sièges. Il s'agit du second rappel massif en moins de cinq ans pour le constructeur japonais. Le rappel concernait un total de 27 modèles dans le monde, dont cinq en Suisse. ATS

PUBLICITÉ

MIGROL

MAZOUT

Commandez maintenant!
NOUVEAU: Pellets en bois

021 623 33 33
www.mazout-migrol.ch

DES POINTS. DES ECONOMIES. DU PLAISIR.